DOSSIER DE MARIAGE : PIÈCES À FOURNIR

La présence des deux futurs époux est indispensable au dépôt du dossier.

1- Pièces d'identité (original + photocopie) :

Chacun des futurs époux doit prouver son identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...)

2- Copie intégrale d'acte de naissance (original ou dématérialisé) :

- Elle est délivrée par la mairie de naissance de chacun des époux. Vous pouvez la demander via le site www.service-public.fr Pour les actes délivrés en France, la mairie peut se charger de le demander si la mairie de naissance est reliée au système dématérialisé COMEDEC.
- Elle doit comporter toutes les mentions marginales et être datée de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier.
- Les actes en langue étrangère doivent être visés par l'autorité étrangère compétente et accompagnés de leur traduction (traducteur assermenté). Ils doivent être datés de moins de 6 mois à la date de dépôt du dossier.
- Toutes les personnes de nationalité française nées à l'étranger ou ayant acquis la nationalité française, doivent demander leur acte de naissance au Ministère des Affaires Étrangères, Service Central de l'état civil, 44941 NANTES CEDEX 9. Il doit être daté de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier.

3- Justificatif de domicile : nous consulter pour la pièce à fournir

• Fournir un justificatif de domicile pour chacun des futurs époux

4- Liste des témoins à compléter

- Fiche ci-jointe à compléter, 2 témoins minimum 4 maximum
- Copie de leurs pièces d'identité

5- Cas particuliers:

- Si vous signez un contrat de mariage ⇒ fournir 15 jours au plus tard avant le mariage, l'attestation délivrée par le notaire (sceau en original).
- Si vous avez des enfants en commun : fournir le livret de famille
- Si veuvage ⇒ fournir une copie intégrale de l'acte de décès de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier.
- Si divorce ⇒ fournir l'acte de naissance mis à jour avec la mention de divorce.
- Si un des conjoints ou les deux sont de nationalité étrangère ⇒ fournir en plus de l'acte de naissance (voir ci-dessus) : <u>un certificat de coutume et un certificat de célibat</u> (selon la législation du pays concerné)
 - Il est important de <u>bien respecter l'horaire prévu</u>, car plusieurs mariages peuvent avoir lieu dans la même journée.
 - Merci de veiller à la quiétude des lieux et au caractère solennel de la célébration du mariage.

AUTRES RENSEIGNEMENTS À FOURNIR MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT Le mariage doit être célébré à la mairie le RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ÉPOUX/ÉPOUSE 1: Date de naissance : Lieu : Téléphone: Mail: ☐ Célibataire ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf/veuve depuis le ☐ Divorcé(e) depuis le Domicilié(e) à : Résidant(e) à (si différent de la domiciliation): (nom de famille avec tous les prénoms du parent 1/père) Décédé/décédée Profession: ou Domicilié(e) à :.... Et de : (nom de famille avec tous les prénoms du parent 2/mère) Profession: Décédé/décédée - ou Domicilié(e) à : RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ÉPOUX/ÉPOUSE 2: Civilité : Nom : Prénoms : ☐ Célibataire ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf /veuve depuis le ☐ Divorcé(e) depuis le Domicilié(e) à : Résidant(e) à (si différent de la domiciliation): (nom de famille avec tous les prénoms du parent 1/père) Décédé/décédée Profession: Domicilié(e) à : Et de : (nom de famille avec tous les prénoms du parent 2/mère) Décédé/décédée Profession: Domicilié(e) à : Enfant(s) commun(s) à porter sur le livret : □ oui □ non Nom: Prénoms: Prénoms: Date de naissance :Lieu de naissance : Nom: Prénoms: Date de naissance :Lieu de naissance : Nom: Prénoms: Échange d'alliances en Mairie 🔲 oui 🔲 non Nombre d'invités prévus : Contrat de mariage : 🗆 oui □ non Élu(e) demandé(e) : Parution dans le bulletin municipal : non

SIGNATURE DES FUTURS ÉPOUX / ÉPOUSES:

DATE DU DÉPÔT DU DOSSIER :

	MARIAGE) h	
entre	MARIAGE du			ures
entre				
LISTE DES TEMOINS A REMPLIR DE FAÇON LISIBLE				
JOINDRE LA PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DE CHAQUE TÉMOIN ET DU LIVRET DE FAMILLE SI LE NOM D'ÉPOUSE N'APPARAÎT PAS				
Les témo	•	•	ont être, âgés de à la cérémonie.	18 ans révolus au moins, français
Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.				
Un couple marié peut être témoin ensemble; tout parent qui n'est pas appelé à donner son consentement peut être témoin.				
	1 ^{er} TEMOIN			2° TEMOIN
Civilité:			Civilité :	
Nom:			Nom:	
épouse/veuve :			épouse/veuve :	
Prénom(s):			Prénom(s):	
Date de naissance :			Date de naissance :	
Profession:			Profession:	
Adresse complète :			Adresse complète :	
		**************************************	***************************************	
		-		

	3° TEMOIN			4° TEMOIN
Civilité :			Civilité :	
Nom:			Nom:	
épouse/veuve :			épouse/veuve :	
Prénom(s):			Prénom(s):	
Date de naissance :			Date de naissance :	
Profession:			Profession:	
Adresse complète :			Adresse complète :	
			e announcement and a service a	

......